



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 24 numéro 3

21 octobre 2008

Message du président

LA VALORISATION D'UNE PROFESSION

On constate que les enseignantes et les enseignants du Québec deviennent une denrée rare. En effet, le MELS a accepté 2345 tolérances d'engagement de personnel non légalement qualifié au Québec, ce qui représente une hausse de 1121% depuis 5 ans. Je me demande ce que répondrait la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec si on leur parlait de tolérance d'engagement pour pourvoir les postes vacants en santé.

Que fait le MELS pour combler le manque de professionnels dans le milieu de l'enseignement? Est-ce qu'il met en place un système de rémunération pour les stages des futurs enseignants qui en sont à leur quatrième année comme le propose la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)? Est-ce qu'il offre un milieu de travail convivial qui allégerait la tâche des enseignantes et des enseignants qui portent souvent la réussite des élèves à bout de bras? Est-ce qu'il offre des incitatifs afin de valoriser notre profession?

La ministre Courchesne, faisant fi de l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants, a plutôt choisi d'envoyer aux parents une lettre qui explique toutes sortes de nouveautés qui apparaîtront dans les écoles du Québec. Au lot des nouveautés, il paraît que nous allons dorénavant faire lire et écrire les élèves à l'école. J'ai été abasourdi de voir que les collègues n'avaient pas encore pensé à ces deux stratégies d'apprentissage. Ça doit être pour cette raison qu'elle est la ministre...

Soyons clairs, madame la ministre. Les enseignantes et les enseignants connaissent leur travail.

- ce qu'il faut, c'est une baisse des ratios des élèves dans les classes, particulièrement dans les milieux défavorisés,*
- ce qu'il faut, c'est une réorganisation de l'intégration d'élèves en classe régulière,*
- ce qu'il faut, c'est d'avoir plus de soutien pour les élèves en difficulté, particulièrement pour les élèves EHDAA intégrés (qui sont de moins en moins visibles administrativement, mais, nous le savons bien, de plus en plus présents dans nos classes.)*
- ce qu'il faut, ce sera également des investissements en éducation pour se donner des moyens de succès à l'école publique.*

En terminant, j'invite les membres à lire l'article sur les activités étudiantes. Au syndicat, nous gardons les mêmes positions : « **Oui aux activités étudiantes, mais NON au bénévolat!** »

Gaston Audet, président

LES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Être compensé, une question de respect!

Le 18 septembre 2008, Me Jean Gauvin rendait une sentence suite à l'audition des griefs de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal dans le dossier des activités étudiantes. Bien qu'on ne mentionne pas, dans les dispositions nationales, les différentes catégories d'activités étudiantes, l'arbitre a décidé de classer les activités étudiantes en deux catégories distinctes.

Une première catégorie :

Les activités qui sont à l'horaire de l'enseignante ou de l'enseignant dans la tâche éducative. Ce type d'activités étudiantes n'a jamais vraiment posé problème car elles sont très faciles à mesurer dans la tâche des enseignantes et des enseignants. L'arbitre parle dans ce cas du caractère obligatoire de la prestation.

Une deuxième catégorie :

Les activités qui sont hors de l'horaire régulier de travail des enseignantes et des enseignants. C'est ce type d'activités qui a été contesté. L'arbitre a décidé qu'il devait obligatoirement y avoir une entente préalable avec la direction de son école avant la tenue de l'activité et que la remise de temps ne serait pas nécessairement directement proportionnelle au temps impliqué par le dépassement. La nature de la compensation pourrait également être différente. Ces activités doivent se faire sur une base libre et volontaire, à la discrétion des enseignantes et des enseignants.

La Fédération autonome de l'enseignement conteste la position de l'arbitre et l'Alliance portera en appel la décision de l'arbitre Gauvin devant la Cour supérieure du Québec. Il est de notre avis que les dispositions nationales ne sont pas un texte littéraire qui porte à interprétation.

Entre-temps, au syndicat, nous continuerons la gestion du dossier des activités étudiantes sans aucun changement.

Nous pensons que la remise doit être équivalente au temps travaillé.

Nous pensons que la remise doit être compensée en tâche éducative.

Nous pensons que nous devons dire : « Oui aux activités étudiantes, mais NON au bénévolat! »

Gaston Audet, président

SOMMAIRE

Message du président	1
Les activités étudiantes	3
Comité des spécialistes	4
EHDAA : le 30 septembre n'existe pas	4
Comité école EHDAA	4
Session de formation : congé de maternité	5
Soirée des personnes retraitées ..	5
Assurances – soins dentaires	6
Session de préparation à la retraite	6
Civilités	6

COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Nous vous informons qu'il existe au SEO un comité des spécialistes du préscolaire et du primaire. Ce comité vous représente et nous sommes présentement à l'élaboration d'un guide pour aider les nouveaux venus des différentes commissions scolaires de la région. Si vous avez des points pertinents ou des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à info@s-e-o.ca.

Les membres du comité des spécialistes du SEO

EHDAA : le 30 septembre n'existe pas

À des enseignantes et des enseignants qui demandent une étude de cas pour faire identifier une ou un élève EHDAA, certaines directions d'école répondent qu'il est trop tard car la date du 30 septembre est passée.

Cette réponse est tout à fait erronée. La convention collective ne comporte aucune date butoir et aucun tribunal n'a accrédité la date du 30 septembre pour l'identification d'une ou d'un élève EHDAA.

La date du 30 septembre s'applique aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation dans le cadre du financement des commissions scolaires et n'a rien à voir avec l'identification des élèves EHDAA.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

Comité école EHDAA

Afin d'aider les représentants du comité EHDAA au niveau des écoles, les guides syndicaux ont été envoyés dans toutes les écoles primaires et secondaires. Nous proposons de faire cinq rencontres dans chacune des écoles au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Les personnes intéressées par le guide du comité EHDAA peuvent le consulter sur notre site web www.s-e-o.ca dans la section accueil, sous-section messages. Si, dans certaines écoles, des membres du comité n'ont pas reçu leur guide, il leur suffit d'appeler Line, au bureau du syndicat, qui se fera un plaisir de leur en faire parvenir une copie.

Finalement, nous aimerions connaître le nom des écoles où le comité école EHDAA n'a pas encore siégé cette année. Nous croyons que ce sujet serait intéressant à discuter lors de notre prochain comité paritaire EHDAA au niveau des commissions scolaires. Il est important de bien prendre notre place au comité EHDAA afin de demander les services et les ressources qui vont vraiment aider les enseignantes et les enseignants dans les classes.

Gaston Audet, président

SESSION DE FORMATION : CONGÉ DE MATERNITÉ

Une session de formation sur les droits reliés au congé de maternité aura lieu à compter de 18 h 45 le 5 novembre prochain. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à l'avance.

Le plan de travail de la session et les feuilles d'inscription ont été transmis à la personne déléguée syndicale de votre école ou de votre centre.

Louis Belcourt, vice-président
en relations de travail

Soirée des personnes retraitées

Notre soirée annuelle des retraitées et retraités a eu lieu le 18 octobre dernier au Holiday Inn Plaza de la Chaudière.

Je tiens à remercier nos trois secrétaires du bureau, et particulièrement Mme Line Beaudry, pour tout leur travail de préparation.



Plus de 120 personnes ont assisté à cette magnifique soirée qui, encore une fois, fut couronnée de succès. Un copieux repas fut servi suivi d'une soirée dansante.

C'est avec professionnalisme que notre animateur, M. Marko Cournoyer, a fait les présentations de nos 42 personnes retraitées présentes à cet événement.

Nos félicitations à toutes et à tous nos retraités.

Robert Guérin, vice-président

ASSURANCES - SOINS DENTAIRES

Pour que le régime entre en vigueur, le nombre minimum d'adhérents requis devait représenter 35% du nombre total d'adhérents au régime d'assurances collectives, soit 7 380 personnes.



Malheureusement, à la date butoir du 3 octobre dernier, il n'y avait que 2 445 inscriptions. Ce nombre étant insuffisant, le régime de soins dentaires sur une base individuelle ne sera donc pas mis en vigueur en janvier prochain.

Robert Guérin, vice-président

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

C'est le temps de vous inscrire !

Voici le temps venu de vous inscrire à la session de préparation à la retraite offerte par la Fédération autonome de l'enseignement et votre syndicat local (SEO).

Qui peut participer?

- toute personne dont la retraite se situe entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2010;
- la conjointe ou le conjoint est également invité (frais d'inscription de 70\$).

DATE : 6 et 7 février 2009

LIEU : Manoir Plaza du Casino, 76, rue Edmonton, Gatineau (secteur Hull)

HORAIRE : Vendredi soir : 18 h à 22 h - Samedi : 8 h 45 à 16 h 30

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Obtenir une fiche d'inscription auprès de votre délégué(e) d'école ou de centre et la faire parvenir au SEO **au plus tard le 16 janvier 2009.**

Robert Guérin, vice-président

CIVILITÉS :

Nous nous joignons aux enseignantes et enseignants de l'école Parc-de-La-Montagne pour offrir nos condoléances à Francis Gagnon pour le décès de sa mère survenu dernièrement.



Le personnel de l'école St-Laurent offre ses sincères sympathies à Christiane Nadon, enseignante à cette école, pour le décès de son père survenu le 26 septembre dernier.